



## CONCOURS PROFESSIONNEL JUNIOR SUCRÉ

### « SWISS'N TEEN »

Concours organisé dans le cadre du salon « Les Automnales », espace  
« Cook'n Show » le mercredi 13 novembre de 10h00 à 13h00

#### I. Modalités de participation :

##### 1. Les modalités d'inscription et de participation sont les suivantes :

1.a Ce concours est **réservé aux professionnels de la gastronomie juniors**, c'est-à-dire toute personne étudiante ou apprentie dans le domaine de la pâtisserie/chocolaterie, âgée de 16 à 21 ans

1.b. En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter chaque étape du concours détaillé au présent règlement, et de vous rendre disponibles aux dates des épreuves imposées.

1.c. Pour que votre inscription soit valide, merci de retourner les éléments suivants à l'adresse email [concours.cookandshow@gmail.com](mailto:concours.cookandshow@gmail.com) :

- **formulaire d'inscription rempli dans son intégralité,**
- **règlement du concours accepté et signé,**
- **des photos de vos précédentes réalisations.**

1.d. L'ensemble est à compléter au plus tard le **1er novembre à minuit** (heure de Genève, date de réception du courriel faisant foi) via les modalités d'inscriptions mentionnées au point 1.c.

1.e. Vous recevrez par courriel un accusé de réception de votre demande, ne faisant en rien foi de son inscription définitive.

Tout dossier d'inscription incomplet, adressé hors délai ou contenant des informations erronées ou invalides sera considéré comme nul. L'organisateur se réserve par ailleurs le droit de vérifier la conformité des dossiers au présent règlement, de ne pas retenir les dossiers non conformes et/ ou illisibles.

1.f. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse postale ou adresse courriel erronée ou invalide ou si, pour des raisons techniques, le participant ne recevait pas de confirmation d'inscription. De plus, il ne pèse sur l'organisateur aucune obligation de recherche de coordonnées valides.

1.g. Lorsque votre dossier sera validé, et si vous êtes sélectionnés par l'organisateur, vous recevrez un email contenant un lien vous permettant de vous acquitter **d'une caution de 150.00 CHF** et d'obtenir **votre badge d'accès** au site du concours ainsi que toutes les informations nécessaires à votre venue.

**La caution vous sera remboursée le jour du concours sur constatation de votre présence et participation.**



## II. Objet du concours :

### 1. Thème et contraintes :

Le participant devra se présenter sur le lieu de l'épreuve **au moins une heure** avant le début du concours.

Le thème de l'épreuve sera : **la haute horlogerie suisse.**

Le participant aura 3h00 pour réaliser ses recettes et les présenter au jury.

### A) Dégustations :

Le candidat devra réaliser **une dégustation sur place** : La Torche aux Marrons autrement dit le Mont-Blanc :

- 25 pièces individuelles seront demandées :
  - 9 pièces pour la présentation,
  - 7 pièces pour la dégustation du jury,
  - 8 pièces pour la dégustation du public.

Les ingrédients pesés seront à apporter par le candidat, ainsi que le matériel spécifique à ses réalisations.

**Les meringues et biscuits seront à apporter par le candidat.**

Le reste des éléments devra être réalisé sur place.

**La fiche technique doit être jointe à l'envoi.**

### B) Pièce en chocolat :

Le participant devra réaliser un support artistique en chocolat, servant à présenter les torches.

**Les éléments seront à apporter par le candidat. Le montage du support sera réalisé sur place.**

Les matières premières, et le matériel spécifique à ses réalisations seront à apporter par le candidat.

Le candidat portera sa tenue professionnelle durant toute la durée du concours.

### 2. Critères de notation

La note sera établie de la manière suivante : 40% sur la partie technique, 40% sur la dégustation, et 20% sur la partie artistique.

Chaque juré pourra remettre 10 points au maximum par candidat.

### 3. Jury

Le jury sera composé de professionnels reconnus dans leur domaine.

Le public aura également l'occasion de juger les candidats à la suite d'une dégustation et votera pour sa réalisation favorite afin d'attribuer « Le Prix du Public ».

## III. Responsabilité :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du concours, de telle sorte que celui-ci serait écourté, prorogé, reporté, modifié ou annulé. Au sens du présent règlement, la force majeure s'entend de tout événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne susceptible de la dégager de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements. Par ailleurs, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, le concours venait à être modifié, reporté ou annulé.



#### **IV. Droit à l'image**

Par acceptation du règlement, le participant accepte que son image soit utilisée à des fins médiatiques. Chaque participant dispose d'un droit au respect de la vie privée ainsi qu'un droit à l'image, qu'il peut exercer par demande écrite auprès du comité organisateur.

Nom & Prénom :

Date :

En cochant cette case j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Signature :